

Nouveau quartier prévu aux Charmilles

Le comité en faveur du projet d'aménagement Bourgogne a lancé la campagne en vue de la votation du 12 mars.

Théo Allegrezza

Le 12 mars, la population de la ville de Genève sera confrontée au choix suivant: préserver une de ses dernières zones villas ou bâtir en lieu et place un nouveau quartier fort de 450 logements et d'un parc public? Mercredi, un «large front» s'est présenté devant la presse afin de défendre le projet d'aménagement Bourgogne, une «densification intelligente et mesurée», selon le conseiller municipal écologiste Omar Azzabi.

Le quartier Bourgogne consiste en une trentaine de maisons qui se répartissent sur un petit quadrilatère entre les rues du Dauphiné et de Bourgogne, la route des Franchises et l'avenue Soret, aux Charmilles. Comme une anomalie dans un des secteurs les plus urbanisés du canton. Sa transformation a été acceptée par le Conseil municipal en mars 2022, avant que les propriétaires des villas ne lancent avec succès un référendum, ouvrant la voie à cette votation municipale.

Loyers «accessibles»

La campagne électorale qui démarre, c'est un peu David contre Goliath. L'alliance politique comprend le Parti socialiste, les Verts, Ensemble à Gauche (EàG), Le Centre, ainsi que les proactifs Vert'libéraux et, annonce-t-on, le Parti libéral-radical. Le parti avait pourtant refusé le plan localisé de quartier lors du débat au Conseil municipal, mais la section Ville, réunie en assemblée générale en décembre, a décidé de soutenir le projet. Mais pas au point d'assister à la conférence de presse du jour.

Une large alliance rêve d'une «densification heureuse»



De gauche à droite: Anne Carron (Le Centre), Romain Gauthier (RPSL), Dorothée Marthaler-Ghidoni (PS), Bénédicte Grimm (Vert'libéraux), Omar Azzabi (Les Verts), Albert Knechtli (GCHG), Brigitte Studer (EàG) et Luc Zimmermann (Le Centre).

«Dans un contexte de pénurie généralisée, la création de logements relève de l'intérêt général», souligne Romain Gauthier, secrétaire général du RPSL, le Rassemblement pour une politique sociale du logement, également engagé. Au moins un tiers des nouveaux logements seront d'utilité publique, conformément à l'accord politique trouvé en 2020

pour la zone de développement. Des appartements «à loyer accessible», donc.

Développement progressif

«L'emprise au sol va passer de 13% à 19% pour bien davantage de logements», appuie Anne Carron, conseillère municipale du Centre. Plus de 1000 personnes pourraient emménager dans les quinze

immeubles de six étages prévus dans le projet - contre 140 habitants actuellement. Des commerces sont voués à s'installer aux rez-de-chaussée. À l'avenir, le chauffage des bâtiments s'appuiera à 80% sur des énergies renouvelables.

«La construction se fera de manière cohérente et progressive au gré des départs des proprié-

étaires», ajoute le Vert Omar Azzabi. Comprendre aussi par là que le développement du quartier s'étalera sur de nombreuses années, pour ne pas dire des décennies.

Le projet implique l'abattage d'un certain nombre d'arbres. Combien? On l'ignore. «On n'est pas allé les compter un à un», reconnaît-on du côté des Verts, bien

plus implacables lors des campagnes contre Clé-de-Rive ou la Cité de la musique. Qu'importe: un nouveau parc de 10'000 m² verra le jour. Les arbres majeurs seront «préservés», assure-t-on. Si l'on prend l'ensemble du périmètre, 65% seront de la pleine terre. Une végétation «adaptée au changement climatique» pourra s'y développer.

«Dans un contexte de pénurie généralisée, la création de logements relève de l'intérêt général.»

Romain Gauthier
Secrétaire général
du Rassemblement pour
une politique sociale
du logement

Si les habitants parlent de leur quartier comme un «poumon vert» au cœur de la ville, la conseillère municipale Dorothée Marthaler-Ghidoni y voit plutôt «des espaces privatifs sous forme de jardins». «Il n'y a pas de chemins permettant de traverser le quartier», fait remarquer la socialiste, selon laquelle ce projet rend possible une «densification heureuse». Pour Albert Knechtli, membre du comité du Groupe-ment des coopératives d'habitation genevoises (GCHG), une chose est sûre: «Cela ne ressemblera pas au quartier de l'Étang.»

La construction des Grands Esserts à nouveau freinée par un recours

Veyrier
L'opposition concerne le plan localisé de quartier Cirses, qui doit accueillir la majorité des logements.

L'administration communale se serait bien passée de ce cadeau de Noël. Un nouveau recours impactant le projet des Grands Esserts a été déposé le 14 décembre par un particulier auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

Le recours concerne cette fois-ci le plan localisé de quartier (PLQ) Cirses. Pour rappel, l'important projet immobilier est divisé en quatre secteurs - Cour de Vessy, Ferme, Beaux-Champs et Cirses - avec, à la clé, 1200 nouveaux logements sur le plateau de Vessy.

Un regard dans le rétroviseur s'impose. Le 28 novembre 2021, les Veyrites refusent par référendum le projet de quartier validé par les autorités communales, mais un accord est conclu en mai 2022 entre le comité référendaire, les autorités communales et cantonales ainsi que les opérateurs urbains. Une séance publique a lieu le 4 mai et le PLQ est adopté le 9 novembre par le Conseil d'État.

Rebondissement, le 14 décembre, avec ce recours déposé par un voisin du projet. Ce dernier est représenté par M^e Thomas Barth, ancien maire de la commune, redevenu avocat à

plein temps, bien connu pour son combat politique contre les Grands Esserts.

Accord fustigé

«Mon client fustige le fait que l'accord conclu entre le comité référendaire et les autorités communales et cantonales n'ait pas été rendu public et que la volonté populaire des Veyrites, majoritairement opposés au projet, ait été ainsi bafouée», déclare-t-il. Son client estime avoir eu connaissance des changements apportés au projet (accord sur les gabarits, mesures liées à la mobilité, réalisation en plusieurs étapes) par voie de presse et juge ces modifications «majeures».

«Or, la jurisprudence stipule que les changements des caractéristiques d'un projet de PLQ requièrent une enquête publique et le cas échéant, une nouvelle possibilité de référendum, sauf quand ces modifications sont anecdotiques. Ce qui n'est absolument pas le cas ici», ajoute l'avocat.

La Commune préoccupée

Du côté de la Commune, on ne cache pas que ce nouveau recours suscite de fortes inquiétudes, sans toutefois paralyser l'avancée des travaux. «Si l'on pense au PLQ Beaux-Champs, qui a fait l'objet de recours rejetés par la Cour de justice mais qui se trouve devant le Tribunal fédéral, c'est préoccupant. Au total, quatre ans de recours. C'est impensable pour le

secteur Cirses!» lance Jean-Marie Martin, conseiller administratif de Veyrier.

«Impensable», car le secteur Cirses doit accueillir la majorité des logements (environ 800) mais aussi les équipements communaux suivants: une école, une crèche, des salles de sport, des locaux pour le parascolaire et les sociétés communales ou encore un équipement de voirie. «Nous espérons ouvrir l'école à la rentrée 2026-2027. Avec ce recours, des structures provisoires seront certainement nécessaires», regrette Jean-Marie Martin. Et l'engorgement actuel des tribunaux n'aide en rien.

Retard estimé à un an

Le Département du territoire (DT) prend acte de ce recours mais reste confiant, malgré un retard estimé pour les Cirses à un an. «Les points de l'accord ont été présentés lors de la séance publique en présence de tous les acteurs. Un travail très constructif se poursuit avec le comité référendaire. Et les différentes parties prenantes continuent de travailler avec les mandataires. Nous avons, par ailleurs, obtenu les autorisations pour la route de Veyrier et la route de Vessy», annonce Pauline de Salis, porte-parole du DT.

Les premiers habitants des Grands Esserts devraient intégrer les quelque 340 logements du secteur Ferme et le secteur Cour de Vessy, d'ici au deuxième semestre 2025. **Lorraine Fasler**

Toiture d'une villa en feu

Meinier Le Service d'incendie et de secours (SIS) est intervenu mardi soir pour un feu de villa au 147, route de Meinier. «L'entier de la toiture était en feu», a rapporté le SIS. Intoxiqué par la fumée, l'habitant des lieux a dû être transporté aux HUG. L'intervention des pompiers a duré un peu plus d'une demi-heure. Les dégâts sont importants: l'habitation a été détruite. **TAL**

58 ans a annoncé dans «GHI» sa candidature au Conseil des États. Les deux sièges genevois à la Chambre haute sont actuellement occupés par l'écologiste Lisa Mazzone et le socialiste Carlo Sommaruga, tous deux candidats à leur réélection. Les fédérales ont lieu le 22 octobre. **TAL**

Le Vestiaire social s'étoffe

Précarité La Croix-Rouge genevoise rejoint Caritas Genève et le Centre social protestant dans la gestion du Vestiaire social, ce lieu de distribution gratuite de vêtements, chaussures et linge de maison. Indicateur de l'évolution de la grande précarité à Genève, l'activité du Vestiaire social a enregistré «une hausse spectaculaire» en 2022. **TAL**

PUBLICITÉ

GENÈVE - LAUSANNE - CONTHEY - ZURICH - LUGANO